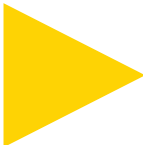


# RESPECT DES ENGAGEMENTS POUR LE DROIT DE VOTE AUX ÉTRANGERS



*« J'accorderai le droit de vote aux élections  
locales aux étrangers résidant légalement  
en France depuis cinq ans. »*

**François Hollande,**  
Présidentielle 2012.




**Monsieur le Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Dans nos villes et nos quartiers, souvent aux côtés des écologistes dans des actions en faveur de la citoyenneté ou de la solidarité, de nombreuses personnes issues de l'immigration, attendent ce signal fort de reconnaissance de citoyenneté.

Que des milliers de femmes et d'hommes, qui produisent des richesses et des services pour notre pays, contribuent par l'impôt aux ressources de nos communes, participent à la vie associative, culturelle, sportive... soient encore en 2012 exclus de ce droit à la citoyenneté, constitue une rupture d'égalité inacceptable.

Décevoir une fois de plus ne ferait qu'aggraver une fracture aux effets dévastateurs pour des pans entiers de la population, nourrissant replis et crispations, rendant toujours plus vivaces les rejets et le racisme.

L'application de ce droit dans tous ces États de l'Union européenne : Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Finlande, Estonie, Slovénie, Lituanie, Hongrie, Slovaquie... montre qu'aucune démocratie n'en a été mise en danger, bien au contraire. A défaut d'avoir su être le premier, **la France ne peut être le dernier pays européen à adopter une loi ouvrant de tels droits !**



**Europe-Ecologie-Les-Verts appelle les autres formations politiques, au premier rang desquelles le Parti socialiste, et les forces associatives, à se mobiliser massivement et dans l'unité, en faveur du respect rapide de cet engagement, pour sa mise en œuvre concrète dès les Municipales de 2014.**



« Je soutiens  
**le droit de vote  
pour les résidents étrangers  
aux élections locales.** »



Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_

Signature

